

ANNEXE DELIBERATION

Schéma des procédures de modification (organisation, compétences, association) des documents d'urbanisme (Plan d'Occupation des Sols et Plan Local de l'Urbanisme) entre le Conseil de la Métropole, les Conseils de Territoire et leurs présidents respectifs

**Demande écrite formelle de la commune auprès du Conseil de Territoire sollicitant la modification du document d'urbanisme
(Si à l'initiative de la Commune)**

**Saisie du Conseil de la Métropole par le Conseil de Territoire -demande de mise à l'ordre du jour par le
Conseil de Territoire au Président du Conseil de la Métropole**

**Engagement de la procédure de modification
(Délibération – Arrêté)
Conseil de la Métropole – Président du Conseil de la Métropole
(engage la procédure)**

Engagement de la procédure de modification – cas de l'ouverture à l'urbanisation

Délibération motivée justifiant l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation d'une zone au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones

Conseil de Territoire

Notification au Préfet, aux personnes publiques associées et au Maire de la ou des Commune(s) concernée(s)

**Vice-Président – Président du Conseil de Territoire par délégation du
Président du Conseil de la Métropole**

Elaboration du projet de modification

**Vice-Président – Président du Conseil de Territoire par délégation du
Président du Conseil de la Métropole
Conseil de Territoire chargé du suivi de la Procédure**

Organisation de l'enquête publique

**Vice-Président – Président du Conseil de Territoire par délégation du
Président du Conseil de la Métropole**

Modifications éventuelles du projet suite à l'enquête publique
Vice-Président – Président du Conseil de Territoire par délégation du
Président du Conseil de la Métropole
Conseil de Territoire chargé du suivi de la Procédure

Avis simple de la commune concernée – délibération de la commune

**Saisie du Conseil de Territoire pour avis sur le rapport de présentation et
le projet de délibération d'approbation de la procédure
de modification
(article L.5218-7 I du CGCT)**
Président du Conseil de la Métropole

Approbation du projet de modification du PLU
Conseil de la Métropole